



Convocation devant le delegué du procureur

Par **ptitbols**, le **31/05/2011** à **15:55**

Bonjour,
j'étais convoqué hier devant le delegué du procureur pour une recidive en alcoolémie ! j'avais complètement oublié ce rendez-vous , je ne m'y suis donc pas présenter . je voudrai savoir ce que je risque ?

Par **Tisuisse**, le **31/05/2011** à **23:00**

Bonjour,

Voir ceci :

http://www.experatoo.com/obligations-administratives/conduite-sous-alcool-stupefiants_22021_1.htm

Dans lez mesure où il s'agit d'une récidive, les maxi sont X 2
la saisie du véhicule devient obligatoire
l'annulation du permis est obligfatoire
(2 peines plancher).